



Crédit photographique : Énercycle

Compte rendu de la période d'information publique du 1^{er} au 31 mars 2023

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain

Initiateur du projet : Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle)



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

La période d'information publique concernant le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain* s'est déroulée du 1^{er} au 31 mars 2023. Conformément au mandat qui lui a été confié le 13 février 2023 et en vertu de l'article 10 du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) (Q-2, r. 23.1), le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

Le lieu d'enfouissement technique (LET) situé à Champlain appartient à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle), un organisme regroupant 37 municipalités de la région. C'est toutefois Matrec, une division de GFL Environmental Inc., qui en gère les opérations.

Le LET reçoit des résidus ultimes issus des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial et industriel ainsi que de la construction, rénovation et démolition (CRD). Dans le cadre d'un projet pilote, il accueille aussi des résidus fins issus du procédé de tri et de recyclage des matériaux de CRD.

Afin d'assurer la poursuite et le développement des activités du LET après 2023, moment où il atteindra sa pleine capacité, Énercycle, l'initiateur du projet, souhaite y ajouter une capacité de 5,75 M m³ et faire passer sa capacité annuelle de 150 000 à 250 000 t. Cela permettrait d'enfouir davantage de résidus fins de CRD (100 000 t. par année) et de desservir de nouveaux clients de l'Estrie, de la Montérégie et de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Énercycle prévoit l'aménagement de 17 cellules sur une superficie de 25,7 ha. Elles seraient creusées à une profondeur de 6 à 12 mètres et entourées d'un écran d'étanchéité. Au-dessus du sol, elles s'élèveraient à une hauteur de 46 m. L'organisme entend munir ces nouvelles installations de systèmes de gestion des eaux pluviales, de collecte et de traitement des eaux de lixiviation (eaux percolant dans les massifs de déchets) et de gestion du biogaz. Il maintiendrait également une zone tampon de 50 m autour du LET.

Chaque cellule ferait l'objet d'une phase de construction, d'exploitation et de recouvrement jusqu'à la fermeture du lieu aux alentours de 2045. L'initiateur effectuerait ensuite un suivi pour une période de 30 ans. Le coût du projet est estimé à 174 M\$.

Pour plus d'informations sur l'ensemble des impacts et des mesures d'atténuation touchant le projet, consulter le [résumé de l'étude d'impact](#) aux pages 47 à 52.

(Extrait du [site Web du BAPE](#))

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance publique d'information et de messages électroniques adressés au BAPE.

Ces préoccupations sont les suivantes :

- ▶ Nature des résidus enfouis (possibilité de les valoriser, nature des résidus non valorisés acheminés au LET de Champlain, façon de déterminer ce qui peut être valorisé ou non);
- ▶ Résidus fins de matériaux de construction, rénovation, démolition (CRD) (ce qui rend leur enfouissement problématique ailleurs et ce qui fait que ce ne serait pas le cas à Champlain, pourcentage de résidus fins de CRD sur l'ensemble des résidus enfouis);
- ▶ Impacts de certains contaminants émergents ou particuliers pour lesquels il n'y a pas de données;
- ▶ Provenance des résidus enfouis (pourcentage de résidus provenant de la Mauricie sur l'ensemble des résidus enfouis);
- ▶ Capacité d'enfouissement du LET (possibilité de l'accroître en creusant plus profondément ou en augmentant la hauteur des cellules);
- ▶ Besoins d'enfouissement à venir compte tenu des efforts investis pour diminuer la quantité de résidus ultimes à la source;
- ▶ Nombre d'années d'opération du lieu (possibilité de réserver un espace pour enfouir les résidus de la MRC des Chenaux sur une plus longue période, de réduire la quantité de résidus provenant d'ailleurs pour prolonger la durée de vie du LET, d'augmenter le nombre d'années d'exploitation);
- ▶ Site projeté (nature, pente, solutions de recharge, possibilité d'agrandissement);
- ▶ Mur de bentonite (durée de vie, possibilité de fissures, vérification de l'étanchéité, prise en compte des enjeux sismiques dans sa conception);
- ▶ Étanchéité des systèmes de captage;
- ▶ Prise en compte des changements climatiques (dans les projections concernant l'entretien des installations, dans la conception de l'agrandissement, dans la détermination de la capacité des fossés qui serviront à absorber l'eau, possibilité d'évaluer les besoins à perpétuité en matière de gestion de l'eau);
- ▶ Destination des boues séchées provenant du traitement du lixiviat;
- ▶ Provenance de l'argile qui assurera l'étanchéité du site;
- ▶ Prise en compte des mouvements hydriques;
- ▶ Risques pour la source d'eau potable située près des fermes Dontigny et Pintal;
- ▶ Suivis environnementaux (possibilité d'accéder aux données);
- ▶ Fréquence des tests liés à la gestion du lixiviat;
- ▶ Lieux où sont effectués les prélèvements visant à confirmer l'absence de contamination de la nappe phréatique;
- ▶ Comité de vigilance (composition, fonctionnement);
- ▶ Évaluation des impacts environnementaux (façon de procéder, évaluation des risques pour la nappe phréatique);
- ▶ Émissions de gaz à effet de serre (liées au projet, à l'augmentation du camionnage dans le secteur, à l'opération de la torchère, possibilité de les surveiller en temps réel, calcul de la perte de puits de carbone liée au projet);

- ▶ Inventaires de la faune et de la flore à statut particulier (moment de leur réalisation, auteurs, possibilité de consulter les documents);
- ▶ Compensation pour la perte de milieux humides (montant, usage);
- ▶ Période suivant la fermeture (coûts de l'entretien, qui les assumera, à qui appartiendra le terrain, qui s'en occupera, ce qui est prévu concernant les eaux de ruissellement une fois le lieu fermé, ce qui se passera lorsqu'il aura atteint sa pleine capacité, destination des résidus);
- ▶ Reboisement;
- ▶ LET détenus par Matrec;
- ▶ Gestes posés par l'initiateur pour réduire la production de résidus ultimes à la source;
- ▶ Traitement des eaux usées de l'entreprise Diana Food Canada;
- ▶ Possibilité de partenariats entre l'initiateur et d'autres gestionnaires de résidus ultimes ou d'autres municipalités;
- ▶ Exploration de ce qui se fait ailleurs en matière de gestion des résidus ultimes;
- ▶ Percées visuelles sur le lieu;
- ▶ Coûts du projet (qui les assumera);
- ▶ Avantages du projet pour les citoyens et citoyennes de Champlain.

La [webdiffusion en différé](#) de la séance publique d'information est disponible sur le site Web du BAPE pour permettre à la population de prendre connaissance des échanges qui ont eu lieu entre les citoyens et citoyennes et Énergiecycle sur les sujets mentionnés ci-haut.

Les communautés

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités prévues. Une discussion avec la chargée de projet au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Les activités d'information et de communication

La séance publique d'information

Date	Lundi 13 mars 2023
Lieu	Centre du Tricentenaire 961, rue Notre-Dame, Champlain
BAPE : Accueil	Stéphanie Lapierre-Vilandré
BAPE : Animation	Josiane Ouellet

BAPE : Modération	Josiane Ouellet, Alexandre Tanguay (en salle) et Shirley Bishop (à distance)
Initiateur du projet	Énercycle
Assistance en salle	78 personnes
Assistance en ligne	19 personnes
Durée	3 h 00
Nombre de questions posées	Plus de 70

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Le BAPE diffuse des communiqués de presse afin d'informer la population et les médias des activités d'information organisées dans le cadre de ses différents dossiers.

Un premier communiqué de presse a été publié le 1^{er} mars 2023 afin d'annoncer le début de la période d'information publique, la date, le lieu et l'objectif de la séance publique d'information, ainsi que d'informer la population de l'ouverture d'un centre de consultation dans le cadre de ce dossier. Un rappel de ce communiqué a été diffusé le matin du 13 mars 2023, date de la séance publique d'information.

Un deuxième communiqué de presse a été publié le 2 mars 2023 afin de convier les membres des médias à un breffage le 6 mars à 14 h. Lors de sa présentation, le BAPE a abordé, entre autres, [sa mission, ses rôles](#) et [l'implication des citoyennes et citoyens](#) lors d'une période d'information publique sur un projet. Un rappel de ce communiqué fut diffusé le matin de la tenue du breffage médias.

Le site Web

Le communiqué de presse annonçant la période d'information publique a été déposé sur le site Web du BAPE, ainsi que l'ensemble des documents du projet, tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Sur la page Web de la documentation du projet, un lien permet d'accéder au dossier disponible dans le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (www.ree.environnement.gouv.qc.ca), à partir duquel toute la documentation est disponible en version électronique.

Les publications dans les médias sociaux

Le BAPE utilise les médias sociaux pour informer la population locale, régionale et nationale des différents dossiers qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Durant cette période d'information publique, le BAPE a eu recours aux plateformes *Facebook* et *Twitter* pour informer la population.

Facebook – 5894 abonnés – 4 publications et 2 diffusions

Le BAPE a rejoint 549 personnes en moyenne par publication;

Afin d'informer le plus grand nombre de personnes dans l'aire de projet, le BAPE a généré de la publicité pour 3 de ses publications, rejoignant 37 899 personnes en moyenne par publication.

Twitter – 3631 abonnés – 3 publications

Chacune de ces publications a été vue en moyenne 76 fois.

Relations publiques

Pour chacune des périodes d'information publiques comme celle du *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain*, le BAPE met sur pied une liste d'envoi afin d'informer les acteurs du milieu touchés par le projet et les personnes pouvant être concernées ou intéressées par celui-ci.

Dans le cadre de cette période d'information, ce sont 345 personnes, groupes, organismes et municipalités qui ont été avisés par courriel des démarches du BAPE, par le relais des communiqués de presse notamment.

Relais d'information

Afin que l'information soit rendue disponible au plus grand nombre de personnes touchées ou concernées par le projet, le BAPE fait des démarches auprès des municipalités, des MRC ou des agglomérations dans le milieu visé afin qu'elles relaient, de façon volontaire, les détails concernant la période d'information publique et la séance publique d'information.

Dans le cadre du *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain*, le BAPE a demandé à 1 municipalité et 1 MRC touchées par le projet ainsi qu'à 3 établissements d'enseignement, 3 associations étudiantes et 4 organismes communautaires de transmettre, sur leurs différentes plateformes, de l'information relative au dossier. De ceux-ci, la Ville de Champlain l'a fait dans son bulletin municipal, *Le Champlinois*.

Les centres de consultation

Tous les documents en format papier sur le projet ont été déposés dans le centre de documentation du BAPE à Québec ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre de consultation	Adresse
Bureau municipal de Champlain	819, rue Notre-Dame, Champlain

La parution de l'avis public par l'initiateur

Conformément à l'article 11 du [Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#), l'initiateur du projet doit publier un avis public dans un hebdomadaire ou un quotidien distribué dans la région où le projet est susceptible d'être réalisé, et ce, avant le début de la période d'information publique.

Date	Quotidien
25 février 2023	<i>Le Nouvelliste</i>

Relations avec les médias

Les relations de presse

Le BAPE a tenu un breffage médias le 6 mars à 14 h. À la suite de sa diffusion en direct, le breffage a été rendu disponible pour un visionnement en différé sur la page Facebook du BAPE et sur son site Web. Au total, ce sont 32 personnes qui l'ont consulté pendant la durée de la période d'information publique.

Des courriels ciblés ont été envoyés le jour de la séance publique d'information aux médias susceptibles de couvrir le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain*. 20 journalistes et 24 médias (journaux ainsi que stations de radio et de télévision) ont reçu ces envois ciblés.

Lors de la séance publique d'information, des questions furent posées par des journalistes de la télévision de Radio-Canada, du quotidien *Le Nouvelliste* et de l'hebdomadaire *L'Hebdo Mékinac/des Chenaux*. Une entrevue fut d'ailleurs réalisée avec le journaliste Raphaël Brouillette d'ICI Mauricie-Centre du Québec.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information publique. À la suite de la diffusion du communiqué de presse annonçant cette période et la séance publique d'information du 13 mars 2023, 2 articles ou 1 reportage ont été diffusés dans les quotidiens *Le Devoir* et *Le Nouvelliste* ainsi qu'à la télévision de NOOVO. Ces articles et reportage ont abordé notamment l'augmentation de la capacité d'enfouissement annuelle et de la capacité d'enfouissement du lieu prévue pour toute la durée du projet, l'atteinte de la pleine capacité du site en 2023 et la demande d'un décret de soustraction pour éviter une rupture de services, la valorisation des biogaz générés par le projet, la perte de milieux humides et de secteurs boisés anticipée, le montant du déficit du LET à la fin de 2022, la nature et la provenance des résidus qui seraient enfouis dans les nouvelles cellules, l'augmentation des besoins en enfouissement au Québec ainsi que la période d'information publique et ce qui pourrait en découler.

Le 13 mars 2023, lors d'une entrevue à l'émission *Le Téléjournal Mauricie*, la conseillère en communication a discuté des détails entourant la séance publique d'information sur le projet, notamment ce qui pourrait en découler, le fait qu'il suffit d'une demande non frivole pour que le ministre

responsable de l'Environnement confie au BAPE la réalisation d'un examen public du projet et la tenue, par le passé, de consultations publiques sur des projets d'agrandissement de lieux d'enfouissement techniques ailleurs au Québec.

Le 14 mars 2023, au lendemain de la séance publique d'information, 1 article et 4 reportages ont été diffusés dans le quotidien *Le Nouvelliste*, à la radio au 106.9 Mauricie ainsi qu'à la télévision à ICI Mauricie-Centre du Québec et à TVA Mauricie. Cet article et ces reportages ont traité notamment de la séance publique d'information (assistance, durée, atmosphère) et des sujets qui y ont été abordés : augmentation de la capacité d'enfouissement annuelle demandée par l'initiateur; durée d'exploitation de l'agrandissement; provenance des résidus; choix du site; enfouissement de résidus fins de construction, rénovation, démolition; durée de vie du mur de bentonite; répercussions du projet sur l'environnement; montant versé à Énercycle pour chaque tonne de résidus enfouis; augmentation des besoins en enfouissement au Québec; etc. Il a aussi été question de la période d'information publique et des suites qu'elle pourrait avoir.



Québec, le 4 avril 2023

Josiane Ouellet, conseillère en communication chargée du dossier